

Traitement des données personnelles

2Baies veille à la protection de la vie privée de ses locataires. 2Baies est responsable du traitement des informations collectées dans le cadre de ses missions, appelées données à caractère personnel. La protection de ces données est encadrée par le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

1) Dans quel but traitons-nous vos données personnelles ?

Nous traitons les données qui sont nécessaires à la conclusion et au suivi de votre contrat de location ainsi qu'afin de vous transmettre, le cas échéant, des informations sur l'activité et les offres de « 2Baies ».

2) Quelles-sont les données traitées par 2Baies ?

2Baies traite plusieurs catégories de données relatives à :

- Votre identification (nom, prénom, adresse postale et mail, numéro de téléphone, numéro d'identification dans notre entité).
- Le nombre de personnes venant séjourner dans la location saisonnière.
- La fiche de police pour les personnes de nationalité étrangère séjournant dans la location.

3) Sur quel fondement le traitement de vos données s'appuie-t-il ?

Le fondement principal du traitement est le contrat de location qui vous lie à 2Baies.

Dans certains cas le traitement de vos données peut reposer sur un autre fondement :

- Consentement exprès du locataire pour lui adresser des informations sur l'activité et les offres de « 2Baies ».

4) Comment vos données personnelles sont-elles collectées ?

Les données personnelles traitées par 2Baies, sont principalement transmises par les locataires en vue de la réservation et conclusion du contrat de location.

5) 2Baies peut-il transmettre vos données personnelles ?

Vos données personnelles ne sont transmises à nos partenaires que dans le but d'assurer la bonne exécution du contrat et des prestations qui en découlent et le suivi de la relation commerciale, en particulier :

- A nos partenaires d'assistance et de dépannage et autres fournisseurs de prestations en lien avec votre demande de location,
- Aux organismes de gestion de sinistres et compagnies d'assurance.

Cas spécifique de la fiche de police :

La fiche de police, obligation qui résulte du décret n° 2015-1002 du 18 août 2015 uniquement pour les personnes de nationalité étrangère (non françaises), peut devoir être transmise, sur leur demande, aux services de police et unités de gendarmerie. Les fiches ainsi établies doivent être conservées pendant une durée de six mois.

Pour en savoir plus :

Délibération n° 2016-176 du 9 juin 2016 dispensant de déclaration les traitements mis en œuvre par les établissements de tourisme dans le cadre de l'établissement et de la conservation des fiches individuelles de police relatives aux étrangers

6) Pendant combien de temps vos données sont-elles conservées par 2Baies ?

La majorité des données sont conservées pendant toute la durée de votre présence dans nos logements. A compter de votre départ, nous conservons vos données pendant cinq ans.

Vos données à caractère personnel sont conservées en France pendant une durée adaptée à la finalité de chaque traitement. Par exception, ces données pourront être conservées pendant des durées plus longues pour gérer les réclamations et contentieux le cas échéant ainsi que pour répondre à des obligations légales et/ou réglementaires.

Afin de déterminer la durée de conservation de certaines catégories de données, nous utilisons les critères suivants à savoir :

- La durée du contrat de location, la fréquence des locations, la date de votre dernière location ou de notre dernier contact avec vous,
- L'existence d'obligations contractuelles, légales et/ou réglementaires nous imposant de conserver vos données pendant une durée spécifique,
- L'existence d'une réclamation ou d'un contentieux.

7) Quels sont vos droits en tant que locataires ?

Vous avez la possibilité de vous renseigner sur les modalités de traitement de vos données et disposez pour ce faire des droits suivants :

- Droit d'accès : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données et obtenir une copie des données, dans un format compréhensible.
- Droit de rectification et d'effacement si vos données sont inexactes.
- Droit à la limitation du traitement : vous pouvez demander que vos données soient provisoirement gelées. Elles sont alors conservées sans être traitées, pendant un temps limité.
- Droit d'opposition: vous pouvez refuser le traitement de vos données, dans des hypothèses strictement limitées.
- Droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement ou la communication de vos données personnelles, applicables à votre décès.

8) Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un e-mail à l'adresse électronique suivante : contact@2baies.com

Vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente en France.